

Plan d'action genre et adaptation aux changements climatiques de la république d'Haïti

Ministère de l'Environnement (MDE)

Décembre 2024



© 2024 Ministère de l'Environnement, Gouvernement de la République d'Haïti

Tous droits réservés à l'égard de toute forme de reproduction ou traduction commerciale ou à but lucratif.

Photo de couverture : iStock

Ce rapport est le résultat d'une initiative conjointe entre le ministère de l'Environnement d'Haïti à travers la Direction des Changements Climatiques (DCC) et le Réseau mondial de plans nationaux d'adaptation (PNA) hébergé au sein de l'Institut international du développement durable (IISD). Le rapport a été préparé grâce au soutien financier d'Affaires mondiales Canada. Toutes les opinions énoncées dans le présent document sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les politiques ou les opinions du Réseau mondial de PNA, de ses fondateurs ou de ses participants.

Citation suggérée

Ministère de l'Environnement d'Haïti (MDE)/Direction Changements Climatiques (DCC). (2024). Plan d'action genre et adaptation aux changements climatiques de la République d'Haïti.

À propos du Réseau mondial de PNA

Le Réseau mondial de PNA a été créé en 2014 pour aider les pays en développement à faire progresser leurs processus de PNA et accélérer les efforts d'adaptation dans le monde. À cette fin, le Réseau facilite l'apprentissage et les échanges Sud-Sud entre pairs, soutient les actions sur la formulation et la mise en œuvre des PNA au niveau national et génère, synthétise et partage les connaissances relatives au processus de PNA. Les membres du Réseau proviennent de plus de 155 pays et œuvrent à l'élaboration et à la mise en œuvre de PNA. Le Réseau a bénéficié du soutien financier de l'Allemagne, de l'Autriche, du Canada, des États-Unis, de l'Irlande et du Royaume-Uni. Son Secrétariat est hébergé par l'IISD. Visitez le www.napglobalnetwork.org pour en savoir plus.



This project is undertaken with the financial support of:
Ce projet a été réalisé avec l'appui financier de :

Secretariat hosted by:
Secrétariat hébergé par :



Remerciements

La réalisation du présent Plan d'action genre et adaptation aux changements climatiques a été possible grâce à la contribution inestimable de nombreux acteurs et partenaires. Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude au Réseau Mondial de PNA (le NAP Global Network) et à l'IISD pour son appui technique et financier. Ce processus a été possible grâce au soutien financier d'Affaires Mondiales Canada. Nous remercions aussi le consultant national, Jacky Paul, auteur de ce document, pour son travail rigoureux et son dévouement.

Nous exprimons également notre gratitude aux représentant.es des ministères sectoriels, aux représentant.es des organisations de la société civile, aux populations locales et aux communautés pour leur participation active et leur mobilisation en faveur des questions de genre et de l'adaptation aux changements climatiques.

Nous félicitons la DCC et le Point Focal National Genre et Changements Climatiques pour leur leadership et leur engagement envers une approche inclusive et sensible au genre.

Les femmes sont les plus vulnérables aux impacts des changements climatiques, cependant leurs préoccupations ne sont pas toujours prises en compte dans les politiques publiques. Les femmes et les hommes sont affectés différemment par les impacts des changements climatiques en raison de leurs rôles sociaux distincts, de leur accès inégal aux ressources et de leurs capacités différenciées d'adaptation. L'intégration du genre dans les politiques d'adaptation aux changements climatiques en Haïti est essentielle pour répondre à ces défis et garantir une réponse efficace et inclusive aux défis environnementaux.

Le Plan d'action genre et adaptation aux changements climatiques d'Haïti a été élaboré pour répondre à ces inégalités de genre dans le cadre de la mise en œuvre du PNA. En adoptant une approche sensible au genre dans les politiques d'adaptation aux changements climatiques, Haïti peut améliorer sa résilience globale et promouvoir l'égalité de genre.

Le Plan d'action genre et adaptation aux changements climatiques est un effort collectif et intersectoriel qui vise à intégrer pleinement le genre dans les politiques et initiatives d'adaptation. Ensemble, nous avons posé les bases d'une réponse intégrée et équitable aux changements climatiques en Haïti.

Plan d'action genre et adaptation aux changements climatiques de la république d'Haïti

Ministère de l'Environnement (MDE)

Décembre 2024

Résumé exécutif

Le Plan d'action genre et adaptation aux changements climatiques a été élaboré afin de répondre aux objectifs de la République d'Haïti d'intégrer les questions liées à l'égalité des genres dans la mise en œuvre de son Plan National d'Adaptation (PNA). Il vise à opérationnaliser deux objectifs prioritaires du PNA :

1. «Mettre en œuvre des programmes et projets d'envergure sensibles au genre visant l'augmentation de la résilience aux conditions climatiques adverses dans les secteurs prioritaires du PNA.
2. Renforcer le capital humain, notamment celui des femmes et des filles, pour la planification de l'adaptation à l'échelle des collectivités territoriales les plus vulnérables aux changements climatiques.» (République d'Haïti, 2022, p. 61)

De manière concrète, il s'agit de mettre en œuvre, au cours de la période du PNA de 2022 à 2030, des arrangements institutionnels et des projets d'adaptation qui répondent aux questions de genre. Cet objectif sera accompli en travaillant sur quatre domaines d'action prioritaires :

1. Le développement d'un programme de gestion des connaissances et de renforcement des capacités pour la prise en compte des questions de genre dans le processus de PNA
2. La sensibilisation et la communication sur la prise en compte du genre dans l'adaptation aux changements climatiques
3. La budgétisation sensible au genre
4. La mise en place d'un cadre de suivi, évaluation et apprentissage de l'intégration du genre dans la mise en œuvre du PNA

Ces domaines d'action s'alignent sur la stratégie de genre élaborée au cours du processus du PNA aux changements climatiques et d'autres documents de stratégie d'Haïti tels que la Politique Nationale de lutte contre les Changements Climatiques et la Politique d'égalité femmes hommes 2014 – 2034.

Le Plan d'action genre et adaptation aux changements climatiques se décline en 11 actions ou activités prioritaires. Parmi les activités prioritaires, six sont classées comme des tâches impératives à exécuter en priorité absolue :

1. Développer un programme de formation sur l'intégration du genre dans les politiques sectorielles d'adaptation aux changements climatiques
2. Former les points focaux genre et/ou les Unités Genre des Ministères (UGM) sur la prise en compte du genre dans la mise en œuvre du PNA
3. Développer et mettre en œuvre un programme de sensibilisation sur l'intégration du genre dans les politiques sectorielles d'adaptation aux changements climatiques
4. Élaborer et mettre en œuvre un plan de mobilisation de financements sensibles au genre
5. Introduire des lignes budgétaires pour l'intégration du genre au niveau national et communal

-
6. Intégrer le genre, en particulier des indicateurs sensibles au genre, dans le cadre du suivi, évaluation et apprentissage du PNA.

Cinq autres activités sont classées comme des tâches essentielles, c'est-à-dire des activités à réaliser après les tâches impératives :

1. Établir des rapports périodiques sur l'intégration du genre dans les politiques d'adaptation
2. Mettre en place un cadre de suivi des investissements publics en matière d'intégration du genre et de l'adaptation
3. Diffuser les résultats obtenus grâce à la prise en compte du genre dans les actions d'adaptation aux changements climatiques
4. Assurer le fonctionnement du Groupe de travail Genre et climat constitué des UGM
5. Intégrer l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans les plans, les politiques et le cadre légal en matière d'adaptation aux changements climatiques au niveau national et local

Le Point Focal National Genre et Changement Climatique et la Direction Changements Climatiques du ministère de l'Environnement joueront un rôle clé dans la mise en œuvre du Plan d'action genre et adaptation aux changements climatiques. Pour atteindre les objectifs du plan d'action, ces entités développeront des synergies avec les autres ministères sectoriels du PNA, le Groupe de travail Genre et climat du Comité National sur les Changements Climatiques, les entités publiques au niveau local et les autres parties prenantes de la société civile.

Pour la mise en œuvre du Plan d'action genre et adaptation aux changements climatiques, la République d'Haïti devra compter sur des mécanismes de financements internes à travers le budget national ainsi qu'externes à travers les fonds climat multilatéral et la coopération bilatérale. Le financement nécessaire pour la mise en œuvre du Plan d'action genre et adaptation aux changements climatiques est estimé à 1 650 000 \$ USD sur la période de 2025 à 2030.

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| 1 Introduction | 1 |
| 1.1 Contexte d'élaboration du plan d'action..... | 1 |
| 1.2 Méthodologie d'élaboration du plan d'action..... | 2 |
| 2 Le genre dans les négociations internationales sur le climat | 5 |
| 2.1 La problématique du genre dans le droit international..... | 5 |
| 2.2 La problématique du genre dans le droit international de l'environnement..... | 5 |
| 2.3 La problématique du genre dans les négociations internationales sur le climat..... | 6 |
| 3 Le cadre institutionnel d'intégration du genre dans les politiques publiques en Haïti | 8 |
| 3.1 La constitution..... | 8 |
| 3.2 La politique d'égalité femmes hommes 2014–2034..... | 8 |
| 3.3 La politique nationale de lutte contre les changements climatiques..... | 9 |
| 3.4 La contribution déterminée au niveau national..... | 9 |
| 3.5 Le plan national d'adaptation..... | 10 |
| 4 Les inégalités de genre et l'adaptation aux changements climatiques en Haïti | 12 |
| 4.1 L'agriculture et le genre..... | 12 |
| 4.2 Le genre et les ressources en eau..... | 13 |
| 4.3 Le genre et la santé..... | 13 |
| 4.4 Le genre et les infrastructures..... | 13 |
| 5 Les acteurs intervenant dans le domaine du genre et de l'adaptation aux changements climatiques | 14 |
| 5.1 Les acteurs étatiques..... | 14 |
| 5.2 Les acteurs de la société civile..... | 15 |
| 5.3 Les partenaires internationaux..... | 15 |
| 5.4 Influences et intérêts des parties prenantes identifiées..... | 15 |
| 6 Le plan d'action genre et adaptation aux changements climatiques | 21 |
| 6.1 Objectifs du plan d'action..... | 21 |
| 6.2 Les domaines d'action prioritaires..... | 21 |
| 7 Mise en œuvre et suivi et évaluation du plan d'action | 27 |
| 8 Financement du plan d'action | 31 |
| 9 Conclusion | 34 |
| Références | 35 |

Acronymes

| | |
|-----------------|--|
| AF | Fonds pour l'adaptation |
| CCNUCC | Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques |
| CDB | Convention sur la diversité biologique |
| CDN | Contribution Déterminée au niveau National |
| CEDAW | Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes |
| CIF | Fonds d'investissement climatiques |
| CNCC | Comité National sur les Changements Climatiques |
| CNULCD | Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification |
| DCC | Direction Changements Climatiques |
| EFH | Égalité entre les Femmes et les Hommes |
| FVC | Fonds Vert pour le Climat |
| MARNDR | Ministère de l'Agriculture, des Ressources naturelles et du Développement rural |
| MCFDF | Ministère à la Condition féminine et aux Droits des femmes |
| MDE | Ministère de l'Environnement |
| MoSCoW | <i>Must have, Should have, Could have, Won't have</i> |
| ONU | Organisation des Nations Unies |
| PFNGCC | Point Focal National Genre et Changement Climatique |
| PNA | Plan National d'Adaptation |
| PNCC | Politique Nationale de lutte contre les Changements Climatiques |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le Développement |
| PNUE | Programme des Nations Unies pour l'Environnement |
| PTF | Partenaires techniques et financiers |
| SE-CIEFH | Secrétariat Exécutif du Comité Interministériel d'Égalité entre les Femmes et les Hommes |
| UFGE | Umbrella Facility for Gender Equality |
| UGM | Unités Genre des Ministères |

1 Introduction

1.1 Contexte d'élaboration du plan d'action

Les changements climatiques constituent un défi majeur pour le développement durable et la survie des écosystèmes terrestres. La République d'Haïti, avec ses doubles caractéristiques de pays moins avancé et de petit État insulaire en développement, fait partie des pays les plus vulnérables aux impacts des changements climatiques. Elle occupait, en 2023, le 169^e rang sur 185 selon l'indice de vulnérabilité du University of Notre Dame Global Adaptation Initiative (2024). Les efforts de développement socio-économique du pays sont généralement sapés par les chocs des événements météorologiques extrêmes.

Face à ce haut niveau de vulnérabilité, il est urgent qu'Haïti mette en œuvre des politiques d'adaptation aux changements climatiques. Dans cette perspective, la République d'Haïti a mis en œuvre, depuis plus de deux décennies, des initiatives de planification de l'adaptation, avec notamment le Plan d'action national d'adaptation aux changements climatiques (2006), le Programme Stratégique pour la Résilience Climatique (2012), la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) (2015 et 2022), la Politique Nationale de lutte contre les Changements Climatiques (2019) et le Plan National d'Adaptation (2022). Dans ces plans et stratégies climatiques, le pays a adressé quelques enjeux de la mise en œuvre des politiques d'adaptation, notamment l'intégration des groupes vulnérables et la participation des jeunes et des femmes.

Au cours du processus d'élaboration du Plan National d'Adaptation (PNA) aux changements climatiques, son plus récent document en matière d'adaptation aux changements climatiques, la République d'Haïti a réalisé une étude pour intégrer l'aspect genre dans sa mise en œuvre (Hyppolite, 2022). Cette étude proposait une stratégie sur le genre et l'adaptation aux changements climatiques. Parallèlement, avec le soutien du Réseau mondial de PNA, une analyse rapide du genre et de l'adaptation (MDE de la République d'Haïti, 2023), une analyse des besoins en formation ainsi que des séances de formation sur les questions du genre et de l'adaptation ont été réalisées. En amont de ces processus, le pays a intégré, en 2021, l'aspect genre dans sa deuxième CDN (Milien, 2021), a créé un Groupe de travail Genre et climat au sein du Comité National sur les Changements Climatiques (CNCC) et a mis en place une Plateforme genre et climat qui intègre les points focaux d'autres ministères sectoriels.

Ces processus ont permis d'identifier les obstacles à la prise en compte de la dimension genre dans les politiques d'adaptation et ont proposé des pistes de solutions. L'étude intitulée « Intégration du genre dans la mise en œuvre PNA » (Hyppolite, 2022) proposait une stratégie genre et adaptation, mais cette proposition n'a pas été reprise par les autorités haïtiennes et n'a pas été suivie par le développement et la mise en œuvre d'un plan d'action. Cette proposition de stratégie a cependant constitué une base solide pour le développement du présent plan d'action, qui permettra aux décideurs haïtiens d'avoir une vue globale et cohérente de la problématique et de prendre les dispositions nécessaires pour développer des politiques d'adaptation qui répondront aux questions de genre. C'est dans ce contexte que le ministère de l'Environnement d'Haïti (MDE), via son Point Focal National Genre et Changement Climatique

(PFNGCC) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), réalise son Plan d'action genre et adaptation aux changements climatiques. La mission d'appui à l'élaboration du plan d'action est soutenue par le Réseau mondial de PNA.

Le plan d'action pour l'intégration de la dimension genre dans les politiques d'adaptation est considéré comme une feuille de route pour les activités liées à l'égalité des genres qui seront développées par les autorités haïtiennes dans le cadre de la mise en œuvre du PNA. Il a pour objectif de rendre les activités d'adaptation « sensibles au genre et transformatrices, et donc plus efficaces, efficientes et couronnées de succès » (Nations Unies, 1994).

1.2 Méthodologie d'élaboration du plan d'action

Le processus d'élaboration du Plan d'action genre et adaptation aux changements climatiques s'est déroulé suivant une approche participative et itérative. Ce choix méthodologique a guidé la formulation des objectifs du plan d'action et a placé ce processus dans une démarche coconstruite avec les parties prenantes.

Le processus d'élaboration du Plan d'action genre et adaptation aux changements climatiques a suivi les quatre étapes complémentaires suivantes :

1. Inventaire et analyse de l'existant

La première étape a consisté à analyser les différents documents disponibles concernant la prise en compte du genre dans les politiques publiques et, en particulier, dans l'adaptation aux changements climatiques en Haïti, notamment :

- La Politique d'égalité femmes hommes 2014 – 2034 (MCFDF de la République d'Haïti, 2014)
- L'étude « Prise en compte de la dimension genre dans les initiatives de lutte contre les changements climatiques » (Lindor, 2016)
- La Politique Nationale contre la lutte sur les Changements Climatiques (MDE de la République d'Haïti, 2019)
- Le rapport « Intégration de l'aspect genre dans la contribution déterminée au niveau national » (Milien, 2021)
- L'étude « Intégration du genre dans la mise en œuvre du PNA » (Hyppolite, 2022)
- Le Plan National d'Adaptation (République d'Haïti, 2022)
- Le rapport « Vers un processus de plan national d'adaptation qui répond aux questions de genre en Haïti. Résumé de l'analyse de genre spécifique au processus de plan national d'adaptation en Haïti menée en 2023 » (MDE de la République d'Haïti, 2023)

2. Élaboration de l'ébauche du plan d'action

L'évaluation des documents et du cadre institutionnel existants a permis d'identifier les écarts entre les genres en lien avec l'adaptation d'un point de vue technique et institutionnel. Elle a aussi permis de reconnaître les points d'entrée en matière d'intégration du genre et les domaines d'action prioritaires pour combler ces lacunes.

La hiérarchisation de ces priorités en fonction de l'urgence constatée, de la pertinence pour le gouvernement haïtien et des sources de financement disponibles et accessibles a permis de produire une première version du Plan d'action genre et adaptation aux changements climatiques.

3. Consultation des parties prenantes

Sur la base de la première version du Plan d'action genre et adaptation aux changements climatiques, des consultations¹ ont été engagées avec les différentes parties prenantes clés dans les domaines du genre et de l'adaptation aux changements climatiques. Il s'agissait, dans un premier temps, de soumettre l'ébauche du plan d'action à l'appréciation des commanditaires, en l'occurrence le PFNGCC, le Point focal du processus de PNA, la directrice de la Direction Changements Climatiques (DCC), les membres du Groupe de travail Genre et climat et le Réseau mondial de PNA.

Dans un second temps, cinq ateliers ont été réalisés pour recueillir les points de vue d'autres parties prenantes clés au niveau national et local. Un exercice d'identification des intervenants dans le domaine du genre et du climat a été préalablement réalisé. La phase de consultation des parties prenantes a été conduite à partir de la technique de priorisation « MoSCoW »² (Clegg & Barker, 1994) qui permet aux parties prenantes d'évaluer les actions prioritaires qui ont été préalablement proposées. Cette phase s'est déroulée du 16 juillet au 2 août 2024.

Tableau 1. Détails sur les cinq ateliers de consultation menés

| Date | Lieu | Nombre de participants | Femmes | Hommes |
|-------------------------------------|--|-------------------------------------|-----------|-----------|
| 16 juillet | Gonaïves : départements de l'Artibonite et du Nord-ouest | 20 | 9 | 11 |
| 17 juillet | Cap-Haïtien : départements du Nord, du Nord-est et du Centre | 21 | 9 | 12 |
| 23 juillet | Les Cayes : départements du Sud et de la Grand-Anse | 20 | 14 | 6 |
| 24 juillet | Miragoâne : départements des Nippes, de l'Ouest et du Sud-est | 20 | 13 | 7 |
| 2 août | Port-au-Prince : ministères sectoriels, organisations de la société civile et organisations non gouvernementales | 20 (en présentiel) et 15 (en ligne) | 20 | 15 |
| Nombre total de participants | | 116 | 65 | 51 |

Source : Auteur.

¹ Les ateliers de consultation des parties prenantes se sont déroulés sur cinq jours et ont été réparti comme suit : Gonaïves (regroupant les départements de l'Artibonite et du Nord-ouest; Cap-Haïtien (regroupant les départements du Nord, du Nord-est et du Centre); Les Cayes (regroupant les départements du Sud et de la Grand-Anse); Miragoâne (regroupant les départements des Nippes, de l'Ouest (région des Palmes) et du Sud-est; et Port-au-Prince (regroupant les acteurs clés des ministères sectoriels, des organisations de la société civile et des organisations non gouvernementales).

² La technique de priorisation « MoSCoW » regroupe les tâches en quatre catégories :

Mo : Les tâches impératives à exécuter en priorité (Must have)

S : Les tâches essentielles à exécuter après les tâches impératives (Should have)

Co : Les initiatives à faire après les tâches impératives et les tâches essentielles, si le temps le permet (Could have)

W : Les tâches à laisser de côté pour l'instant et à peut-être exécuter une autre fois si les conditions sont favorables (Won't have)

L'analyse « MoSCoW » a été complétée par une analyse de contexte et des entretiens. Les entretiens ont permis de mettre à jour certaines informations recueillies lors de la revue de la littérature et d'affiner les axes prioritaires, les responsabilités et les informations budgétaires. Les résultats de ces consultations ont été intégrés dans les versions subséquentes du plan d'action.

4. Validation et vulgarisation du plan d'action

La première version du Plan d'action genre et adaptation aux changements climatiques prenant en compte les commentaires des commanditaires et les résultats des ateliers de consultations a été présenté aux acteurs concernés lors d'un atelier de validation. Cet atelier visait un double objectif : 1) finaliser et valider le plan d'action révisé et 2) établir les bases de son appropriation par les parties prenantes. À la suite de cette validation, un plan de vulgarisation devra être établi et mis en œuvre par la DCC du MDE en collaboration avec les parties prenantes clés, notamment le Groupe de travail Genre et climat et les Unités Genre des Ministères (UGM) sectoriels.



Atelier de consultation à Gonaïves. (MDE)

2 Le genre dans les négociations internationales sur le climat

L'intégration de la problématique de l'égalité des genres dans les négociations internationales sur le climat a connu plus de deux décennies d'évolution. Cette avancée sur la scène internationale a eu des éléments précurseurs dans le droit international et le droit international de l'environnement.

2.1 La problématique du genre dans le droit international

La problématique d'égalité des genres émerge dans l'agenda international à partir de 1945. La Charte des Nations Unies, dès son préambule, a proclamé les principes fondamentaux constituant le socle de la coopération entre les États, notamment la dignité et la valeur de la personne humaine, les droits fondamentaux de l'homme et l'égalité de droits des hommes et des femmes.

Au cours de la première conférence mondiale sur le statut des femmes qui s'est tenue à Mexico en 1975, l'Assemblée générale des Nations Unies a identifié des principes clés comme base de travail de l'Organisation des Nations Unies (ONU) sur la question du genre en proclamant que « L'égalité entre les femmes et les hommes signifie l'égalité dans leur dignité et leur valeur d'êtres humains ainsi que l'égalité de leurs droits, de leurs possibilités et de leurs responsabilités » (Nations Unies, 1976, p. 4).

À partir de 1979, la problématique du genre a vécu une évolution significative dans le droit international grâce à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) adoptée par l'Assemblée générale des Nations-Unies. Cette Convention a été ratifiée par Haïti le 20 juillet 1981.

L'une des avancées majeures de l'intégration du genre dans le droit international dans les Amériques a été l'adoption par l'Organisation des États américains le 9 juin 1994 de la Convention interaméricaine pour la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme afin d'établir un régime de sanctions pour les violations des droits des femmes.

2.2 La problématique du genre dans le droit international de l'environnement

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue à Rio de Janeiro au Brésil en 1992 a conduit à l'adoption des trois conventions internationales suivantes : la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD) et la CCNUCC. Les trois conventions ont tenu compte de l'égalité des genres.

Dans son préambule, la CDB a réaffirmé le rôle des femmes dans la protection et l'utilisation durable de la diversité biologique et leur participation à l'élaboration des politiques concernant la conservation de la biodiversité.

Dans son préambule, la CNULCD de 1994 a également souligné le rôle important des femmes dans la définition des programmes de lutte contre la désertification et d'atténuation des effets de la sécheresse ainsi que leur contribution dans les régions touchées par la sécheresse dans les zones rurales des pays en développement. D'autres dispositions spécifiques de la CNULCD sur la question du genre ont appelé les États à mettre en place des mécanismes favorisant la participation des femmes à la lutte contre la désertification, notamment :

- « Assurer une participation active des femmes aux prises de décisions concernant l'environnement,
- Intégrer les besoins, préoccupations et opinions des femmes dans les politiques et programmes en faveur du développement durable,
- Renforcer ou créer des mécanismes aux niveaux national, régional et international pour évaluer l'impact des politiques de développement et de gestion de l'environnement sur les femmes ». (ONU Femmes, 1995, pp. 182 – 187)

2.3 La problématique du genre dans les négociations internationales sur le climat

Depuis l'adoption de la CCNUCC, la question d'égalité des genres a connu une certaine évolution dans les négociations internationales sur le climat. Il y a plus de deux décennies, cette question a fait son émergence dans les travaux de la CCNUCC jusqu'à s'imposer comme un point permanent de l'agenda des Conférences des Parties. Il convient donc de souligner quelques moments forts de cette évolution.

En 2001, le thème de l'égalité des genres a émergé dans les négociations sur le climat au sein de la CCNUCC. La 7e Conférence des Parties qui s'est tenue à Marrakech au Maroc en 2001 a reconnu l'importance de la participation des femmes dans les instances de la Convention et du Protocole de Kyoto. Le paragraphe 1 de la décision 36/CP.7 invite les Parties à nommer des femmes dans les postes électifs au sein de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto (CCNUCC, 2002).

En 2010, la Conférence des Parties à la CCNUCC, dans sa Décision 1/CP.16 (par. 130), a décidé d'inclure les aspects liés à la problématique de l'égalité entre les genres dans les actions d'appui au renforcement des capacités dans les pays en développement aux niveaux infranational, national ou régional (CCNUCC, 2011).



Atelier de consultation à Cap-haïtien. (MDE)

En 2012, la 18^e Conférence des Parties à la CCNUCC, à travers la décision 23/CP.18 (CCNUCC, 2013) concernant la « Promotion de l'équilibre entre hommes et femmes et moyens de renforcer la participation des femmes dans les négociations relatives à la Convention et dans la représentation des Parties au sein des organes créés en vertu de la Convention ou du Protocole de Kyoto », a décidé de renforcer la décision 36/CP.7 (CCNUCC, 2002) tout en adoptant deux décisions majeures :

1. Établir un objectif d'équilibre entre hommes et femmes dans les organes de la Convention ou du Protocole de Kyoto. L'atteinte de cet objectif permettra de renforcer la participation des femmes dans la définition des politiques relatives aux changements climatiques efficaces et sensibles au genre.
2. Ajouter le thème de l'égalité des genres comme point permanent de l'ordre du jour des réunions de la Conférence des Parties (CCNUCC, 2013).

En 2014, la Conférence des Parties à la CCNUCC a établi le programme de travail de Lima relatif au genre. Il a été demandé aux parties à la CCNUCC d'intégrer les questions d'égalité des genres dans la définition et la mise en œuvre des politiques climatiques au niveau national, en particulier dans les domaines et thématiques prioritaires tels que les activités de sensibilisation et de formation, le renforcement des compétences et la représentation des femmes dans les négociations (CCNUCC, 2015).

En 2016, à la suite de l'adoption de l'Accord de Paris, qui fait référence aux approches qui tiennent compte des questions d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes (CCNUCC, 2017), la Conférence des Parties a demandé à son Organe subsidiaire de mise en œuvre de développer un plan d'action pour l'égalité des genres tout en poursuivant le programme de travail de Lima sur le genre sur une période de trois ans.

En 2017, les Parties à la Convention ont adopté le plan d'action pour l'égalité des genres afin de promouvoir la participation des femmes et la mise en place de politiques climatiques sensibles au genre. Ce plan d'action comprend les cinq domaines prioritaires suivants :

1. « Renforcement des capacités, partage des connaissances et communication
2. Égalité de genre, participation et leadership féminins
3. Cohérence des mandats et des activités liés au genre
4. Mise en œuvre sensible au genre
5. Suivi et rapportage » (CCNUCC, 2018)

En 2022, l'examen intermédiaire de l'exécution du plan d'action pour l'égalité des genres a noté des efforts significatifs, notamment en termes du rôle et de l'implication des points focaux nationaux genre et changements climatiques, et a appelé les Parties à poursuivre leurs efforts afin d'augmenter la participation des femmes dans les travaux de la CCNUCC. Cependant, la décision de la 27^e Conférence des Parties souligne aussi l'aggravation des inégalités entre les femmes et les hommes liée à la pandémie de la COVID-19. La pandémie a eu des répercussions négatives sur l'exécution du plan d'action pour l'égalité des genres et la mise en œuvre d'une action climatique efficace. Pour répondre à ces préoccupations, la 27^e Conférence des Parties (CCNUCC, 2023) a apporté des modifications au plan d'action pour l'égalité de genre.

3 Le cadre institutionnel d'intégration du genre dans les politiques publiques en Haïti

3.1 La constitution

La prise en compte du genre dans le cadre institutionnel haïtien a une valeur constitutionnelle. L'amendement constitutionnel de 2011 a introduit le principe de quota pour la participation des femmes dans les instances de pouvoir. L'article 17.1 de la Constitution stipule que « le principe du quota d'au moins trente pour cent (30 %) de femmes est reconnu à tous les niveaux de la vie nationale, notamment dans les services publics » (« Loi constitutionnelle », 2012, p. 7). De plus, l'article 31.1.1 précise que « Toute loi relative aux Partis politiques doit réserver dans ses structures et dans ses mécanismes de fonctionnement un traitement en conformité avec le principe du quota d'au moins trente pour cent (30 %) de femmes exprimées à l'article 17.1 » (« Loi constitutionnelle », 2012, p. 7). Cette avancée significative a conduit à l'émergence de politiques, stratégies et projets qui abordent la question du genre.

3.2 La politique d'égalité femmes hommes 2014–2034

La vision exprimée dans la Politique d'égalité femmes hommes 2014 – 2034 est « l'établissement d'une société haïtienne inclusive et de forte cohésion sociale où les femmes et les hommes jouissent des conditions égales en termes de droits, d'accès à la richesse, de participation à la vie politique » (MCFDF de la République d'Haïti, 2014, p. 35).

La Politique d'égalité femmes hommes 2014 – 2034 est fondée sur les principes d'égalité, d'équité, de non-discrimination, d'inclusion sociale, de cohérence et de transparence.

Les grandes orientations de la politique sont :

- « L'égalité de droit et une justice équitable entre les femmes et les hommes
- L'éducation non sexiste et des modèles égalitaires
- L'accès à la santé sexuelle et reproductive dans le respect de la dignité des femmes
- L'élimination de toutes les formes de violence faites aux femmes et aux filles
- L'égalité économique et un accès équitable à l'emploi entre les femmes et les hommes
- La participation égalitaire des femmes et des hommes aux instances » (MCFDF de la République d'Haïti, 2014)

La politique ne fait aucune référence explicite aux changements climatiques ou aux enjeux environnementaux, mais elle établit le cadre général en matière d'intégration du genre dans les politiques publiques.

3.3 La politique nationale de lutte contre les changements climatiques

La Politique Nationale de lutte contre les Changements Climatiques (PNCC) a été publiée en 2019. Elle ne comporte aucun objectif spécifique en matière de genre. Néanmoins, les résultats des consultations avec les parties prenantes au cours du processus d'élaboration de la PNCC, publiés en annexe du document de la PNCC, ont montré que la question du genre doit être intégrée de manière transversale dans des domaines prioritaires, notamment l'agriculture, la santé, le développement urbain et le transport, le tourisme et la gestion des risques et désastres.

Les parties prenantes ont recommandé entre autres de :

- Faire ressortir la désagrégation (hommes, femmes) dans les projets et politiques
- Encourager l'entrepreneuriat féminin
- Mettre l'accent sur les familles monoparentales dirigées par les femmes
- Encourager la participation active des femmes

Pour donner suite à ces recommandations, deux des principes directeurs de la PNCC (la participation et l'équité) font référence à l'accès équitable aux ressources nationales et à la prise en compte des préoccupations des populations vulnérables comme les femmes et les personnes à mobilité réduite (MDE de la République d'Haïti, 2019).

3.4 La contribution déterminée au niveau national

L'intégration du genre dans la CDN s'est basée sur le rapport intitulé « Intégration de l'aspect genre dans la contribution déterminée au niveau national » (Milien, 2021). Cette étude a permis d'inclure, dans la version révisée en 2022 de la CDN, une section spécifique sur le genre et les changements climatiques qui est une avancée importante par rapport à la version précédente. Cette section souligne l'importance pour la CDN de :

- « Promouvoir les initiatives qui répondent aux besoins spécifiques des filles et des femmes, notamment celles en situation de grande vulnérabilité
- Mettre sur pied un groupe de travail spécifique sur le genre et les changements climatiques
- Avoir au moins un point focal genre siégeant au sein du CNCC
- Renforcer l'accès des filles et des femmes aux informations pertinentes sur les changements climatiques, notamment les technologies climatiques
- Impliquer des expert(e)s en genre dans l'élaboration et la mise en œuvre des cadres de suivi et évaluation des actions de lutte contre les changements climatiques
- Générer et divulguer des données sexospécifiques; et
- Appuyer l'intégration du genre dans le processus de planification du développement national, notamment dans l'allocation des ressources financières » (MDE de la République d'Haïti, 2021, p. 56)

Cependant, il est important de noter que le genre ne figure pas dans le tableau de résumé de la CDN, dans la liste des mesures d'adaptation sectorielles mises de l'avant, dans les sections sur le cadre de suivi et évaluation ou dans le cadre institutionnel, malgré les recommandations faites sur ces points.

3.5 Le plan national d'adaptation

Finalisé en 2022, le PNA s'articule autour de sept principes directeurs (République d'Haïti, 2022). Parmi les principes énoncés, on y retrouve la sensibilité au genre et aux plus vulnérables. Deux des quatre objectifs du PNA font référence de manière explicite au genre et à l'intégration des femmes dans les politiques d'adaptation. Il s'agit de « mettre en œuvre des programmes et projets d'envergure sensibles au genre visant l'augmentation de la résilience aux conditions climatiques adverses dans les secteurs prioritaires du PNA et de renforcer le capital humain, notamment celui des femmes et des filles, pour la planification de l'adaptation à l'échelle des collectivités territoriales les plus vulnérables aux changements climatiques » (République d'Haïti, 2022, p. 61).

Le PNA a identifié 340 actions d'adaptation à l'échelle nationale, dont 21 actions sont considérées comme hautement prioritaires. Ces actions n'intègrent pas explicitement le genre, mais l'un des critères utilisés pour prioriser ces actions était l'amélioration des conditions des femmes (République d'Haïti, 2022). Enfin, le genre fait partie des indicateurs à intégrer dans le cadre de suivi et évaluation du PNA.

Deux analyses du genre en lien avec le processus de PNA ont été réalisées en 2022 et 2023. Elles ont permis de faire avancer la compréhension des questions de genre et de l'adaptation et des opportunités d'intégration du genre dans le processus de PNA.

La première analyse du genre a été réalisée en vue de l'intégration du genre dans la mise en œuvre du PNA. Elle a analysé la problématique du genre dans les secteurs prioritaires du PNA, soit l'agriculture, les ressources en eau, la santé et les infrastructures. Les résultats de cette analyse ont montré que les femmes sont plus vulnérables aux impacts des changements climatiques, qu'elles ont moins de capacité d'adaptation et qu'elles ont moins accès aux ressources (Hyppolite, 2022). Le rapport d'analyse du genre contient une proposition de stratégie du genre pour le PNA ayant l'objectif d'atteindre l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans des actions d'adaptation aux changements climatiques. La stratégie recommandée s'articule autour des cinq axes d'intervention suivants :

- « Sensibilisation et communication sur la prise en compte du genre dans l'adaptation aux changements climatiques
- Renforcement de capacités des parties prenantes de la mise en œuvre du PNA
- Instauration des dispositifs institutionnels équitables et inclusifs



Atelier de consultation à Port au Prince. (MDE)

-
- Budgétisation sensible au genre
 - Suivi de l'intégration du genre dans la mise en œuvre du PNA » (Hyppolite, 2022)

Un diagnostic rapide du genre spécifique au processus de PNA (MDE de la République d'Haïti, 2023) a aussi été réalisé en 2023. Il met de l'avant les obstacles à l'intégration du genre dans les politiques publiques d'adaptation aux changements climatiques ainsi que les inégalités de genre et propose d'intégrer prioritairement le genre dans les activités prioritaires du PNA.

Cette deuxième analyse met aussi de l'avant l'importance d'ajuster la stratégie genre incluse dans la précédente étude de genre en la complétant avec un plan d'action précis et budgétisé afin de favoriser le passage à l'action des acteurs principaux du processus de PNA.

L'analyse de la prise en compte du genre dans les politiques et stratégies nationales d'adaptation aux changements climatiques a permis de constater une évolution intéressante dans les narratifs des politiques publiques. Pour obtenir des résultats concrets en matière d'intégration du genre, il est essentiel de traduire ces narratifs en actions concrètes.

4 Les inégalités de genre et l'adaptation aux changements climatiques en Haïti

Les impacts des changements climatiques affectent de manière différenciée les hommes et les femmes. Ces dernières subissent, de manière disproportionnée, les conséquences de la rareté des ressources en eau et de la baisse des rendements agricoles (GenderCC–Women for Climate Justice, 2010). La République d'Haïti identifie dans son PNA quatre secteurs prioritaires : l'agriculture, les ressources en eau, la santé et les infrastructures. Le développement du Plan d'action genre et adaptation aux changements climatiques prend en compte les inégalités de genre dans ces secteurs prioritaires. Les inégalités sont résumées ci-dessous.

4.1 L'agriculture et le genre

Les inégalités de genre dans le secteur agricole en Haïti sont notables en termes de rôle et d'accès aux ressources, particulièrement à la propriété foncière. Le dernier recensement agricole réalisé en 2009 par le ministère de l'Agriculture, des Ressources naturelles et du Développement rural (MARNDR de la République d'Haïti, 2012) fournit les données suivantes :

- « Les exploitations agricoles mobilisent une main-d'œuvre familiale et salariale. Les femmes représentent 44.2 % de cette main-d'œuvre salariale et 15.2 % de la main-d'œuvre occasionnelle. Les femmes constituent l'un des cinq groupes d'acteurs qui interviennent dans le secteur agricole particulièrement comme agents de commercialisation et/ou de transformation » (MARNDR de la République d'Haïti, 2011, p. 5).
- Sur la totalité des exploitations agricoles recensées dans le pays, 25.3 % sont tenues par des femmes. Dans le sous-secteur élevage, les femmes contrôlent 22.4 % du cheptel total.
- Les femmes ont un accès limité à la propriété foncière. Vingt pour cent d'entre elles détiennent un bien (terre, maison) en commun et 9 % seulement sont propriétaires (MARNDR de la République d'Haïti, 2012).

L'accès limité des femmes à la propriété foncière, base de production de la richesse dans le secteur agricole, résulte de la complexité du système d'enregistrement et de sécurisation des propriétés ainsi qu'à l'investissement (MDE de la République d'Haïti, 2023).

Pour aborder ces inégalités, le plan d'investissement agricole 2010 – 2016 du ministère de l'Agriculture, des Ressources naturelles et du Développement rural (MARNDR) avait introduit une analyse du genre pour renforcer la capacité des femmes afin qu'elles participent dans les processus de prise de décision, réduisent leur charge de travail dans le secteur agricole et qu'elles aient un accès facilité aux parcelles irriguées (MARNDR de la République d'Haïti, 2010).

4.2 Le genre et les ressources en eau

Dans le secteur des ressources en eau, la charge de l'approvisionnement en eau pour les besoins domestiques, notamment dans les zones rurales et les quartiers précaires des centres urbains, incombe aux femmes et aux enfants (Milien, 2021). Les femmes sont plus affectées par les pénuries d'eau que les hommes du fait de leur rôle prépondérant dans l'approvisionnement en eau et de sa gestion pour les usages domestiques (MDE de la République d'Haïti, 2023; Hyppolite, 2022).

4.3 Le genre et la santé

Il n'existe pas d'études réalisées en Haïti sur les effets directs des changements climatiques sur la santé. Néanmoins, l'étude évaluant la vulnérabilité du secteur de la santé aux impacts des changements climatiques réalisée par Urruela (2021) a analysé les liens indirects et a démontré que le taux de malnutrition élevé dans le pays pourrait être une conséquence dérivée des sécheresses et du dérèglement des saisons.

Les problèmes de santé causés indirectement par les impacts des changements climatiques constituent une charge supplémentaire pour les femmes (Urruela, 2021) qui, surtout en périodes de catastrophes naturelles, ont la responsabilité de prendre soin des personnes vulnérables de leur foyer (MDE de la République d'Haïti, 2023).

L'accès limité aux services de santé a des impacts négatifs sur la vie des femmes. Selon le ministère de la Santé publique et de la Population, « le rapport de mortalité liée à la grossesse (RMG) atteint un niveau de 646 pour 100,000 durant la période 2009-2017 alors qu'il était de 630 pour 100,000 au cours de la période 1998-2006 et de 523 pour 100,000 durant la période 1993-2000 » (Ministère de la Santé publique et de la Population de la République d'Haïti, 2021, p. 6). Cela représente le plus haut taux de mortalité de l'hémisphère occidental pour les femmes enceintes. Il faut souligner que l'article 12 de la CEDAW fait obligation aux États parties de « prendre toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes dans le domaine des soins de santé afin de garantir l'accès aux services de soins de santé, y compris ceux liés à la planification familiale » (Nations Unies, 1979).

4.4 Le genre et les infrastructures

Les infrastructures sanitaires, les systèmes d'adduction d'eau potable, les installations sanitaires, les routes et les établissements humains sont exposés aux impacts des changements climatiques et aux phénomènes météorologiques extrêmes (MDE de la République d'Haïti, 2023). L'état de ces infrastructures a des incidences négatives sur les femmes, elles qui sont majoritaires dans le secteur informel de l'économie en Haïti (Gandini et al., 2021) et généralement cheffes de foyer.

5 Les acteurs intervenant dans le domaine du genre et de l'adaptation aux changements climatiques

La participation des parties prenantes est une condition essentielle pour la mise en œuvre du Plan d'action genre et adaptation aux changements climatiques. L'implication active des parties prenantes aux niveaux national et local à toutes les étapes du plan d'action garantit une meilleure prise en compte des besoins et idées des différents acteurs clés et une mise en œuvre plus efficace. Les parties prenantes clés qui interviennent dans le domaine de l'adaptation et du genre viennent du secteur privé, de la société civile, des entités gouvernementales à différents niveaux et des partenaires techniques et financiers (PTF). Elles ont été invitées à contribuer à la conception et la mise en œuvre du plan d'action.

5.1 Les acteurs étatiques

Les ministères qui gèrent les secteurs prioritaires du PNA ont un rôle central à jouer dans la formulation et la mise en œuvre des actions prioritaires. Les UGM et le Groupe de travail Genre et climat du CNCC servent d'espace de concertation entre ces entités chargées de définir les politiques publiques de leur secteur et de mettre en place le cadre institutionnel nécessaire pour atteindre leurs objectifs et assumer des responsabilités spécifiques.

Les UGM sont créées par la Politique d'égalité femmes hommes 2014 – 2034 (MCFDF de la République d'Haïti, 2014). Elles sont composées de coordonnateurs et coordonnatrices des Unités d'Études et de Programmation et de directeurs et directrices des ministères. Les attributions principales des UGM sont de « s'assurer de l'intégration de l'EFH dans la politique et le plan d'action de son secteur au niveau national, régional et local et de soumettre des rapports périodiques, via les titulaires des Ministères, au SE-CIEFH sur la mise en œuvre de la politique EFH et du plan d'action national » (MCFDF de la République d'Haïti, 2014, p. 71).

Les UGM ne sont pas encore mises en place dans bon nombre de ministères. Pour pallier ce vide, le Plan d'action genre et adaptation aux changements climatiques intégrera des activités visant le renforcement des unités existantes et la création d'autres unités dans les ministères des secteurs clés du PNA.

Au niveau communal et départemental, les collectivités territoriales sont les principales responsables du suivi de la mise en œuvre de la Politique d'égalité femmes hommes 2014 – 2034. Les conseils d'administration des collectivités territoriales pourront jouer un rôle important dans la mise en œuvre du Plan d'action genre et adaptation aux changements climatiques au niveau local.

5.2 Les acteurs de la société civile

Cette catégorie d'acteurs constituée d'associations communautaires, socioculturelles et socioprofessionnelles joue à la fois un rôle de bénéficiaire et vigile des politiques publiques. Leurs actions pourraient entrer en conflit avec les entités de l'État, notamment dans les États qui connaissent de fortes tensions sociales. Néanmoins, les tables sectorielles de concertation qui ont été créées dans différents secteurs regroupent des parties prenantes étatiques et communautaires. Elles peuvent contribuer à réduire les tensions entre les acteurs de la société civile et le gouvernement. En ce sens, la sous-table sectorielle changement climatique doit jouer un rôle central dans la mise en œuvre du PNA et du Plan d'action genre et adaptation aux changements climatiques.

La table sectorielle environnement, incluant la sous-table changement climatique, a été mise en place en 2012 et légalisée par l'article 6 du décret de septembre 2020 organisant le MDE. Cette table «est une structure transversale de coordination et de consultation» visant à accompagner le MDE dans l'accomplissement de sa mission (Ministère de l'Environnement de la République d'Haïti, 2020). Elle réunit des acteurs étatiques et non étatiques intervenant dans le secteur de l'environnement. Dans son organisation, elle fonctionne de manière décentralisée : au niveau central, elle est animée par la Direction générale du MDE et au niveau départemental, la table sectorielle environnement est sous la responsabilité des directions départementales de l'environnement.

De plus, considérant la grande influence des organisations religieuses sur le quotidien des Haïtiens et Haïtiennes, particulièrement en milieu rural, les tables sectorielles sont des acteurs importants dans la mise en œuvre des activités visant le changement de comportement. Elles devraient jouer un rôle important dans la mise en œuvre du plan d'action.

5.3 Les partenaires internationaux

Les partenaires internationaux, souvent appelés les PTF, regroupent les agences des Nations Unies et des organismes non gouvernementaux. Par leur expertise et leur capacité à mobiliser des financements, ils jouent un rôle important dans la mise en place des politiques publiques. Le ministère de la Planification et de la Coopération externe, acteur du PNA, assure la coordination des activités de ce groupe d'acteurs qui jouera un rôle central dans la mise en œuvre du Plan d'action genre et adaptation aux changements climatiques.

5.4 Influences et intérêts des parties prenantes identifiées

La liste des parties prenantes a été établie à partir des cibles identifiées dans la stratégie de genre du PNA (Hyppolite, 2022). Ces acteurs ont un rôle à jouer dans la mise en œuvre du PNA et du Plan d'action genre et adaptation aux changements climatiques de par leur degré d'intérêt et de leur capacité d'influence. Ils ont été identifiés en fonction de leur champ d'action, leur capacité à influencer la mise en œuvre du plan d'action et leurs expériences dans l'exécution de projets et activités qui tiennent compte de la problématique du genre.

Tableau 2. Les parties prenantes clés du Plan d'action genre et adaptation aux changements climatiques et leur degré d'intérêt

| Numéro des parties prenantes | Parties prenantes | Étendue de l'intérêt | Étendue de l'influence | Intérêts/Attentes |
|------------------------------|--|----------------------|------------------------|---|
| s1 | Ministère de l'Environnement | 10 | 10 | <ul style="list-style-type: none"> • Responsable de la mise œuvre, du suivi et du rapportage du Plan d'action genre et adaptation aux changements climatiques |
| s2 | Ministère à la Condition féminine et aux Droits des femmes | 10 | 8 | <ul style="list-style-type: none"> • Responsable de la mise en œuvre de la stratégie nationale genre • Rôle important à jouer pour la prise en compte des changements climatiques dans la Politique d'égalité femmes hommes 2014 – 2034 • Grande disposition à collaborer avec le MDE pour la réussite de l'action |
| s3 | Organisations non gouvernementales | 8 | 7 | <ul style="list-style-type: none"> • Disposent de stratégies et d'experts en matière de genre pouvant contribuer à l'intégration • Conduisent des actions pour atteindre l'égalité des genres • Peuvent jouer un rôle important dans la mise en œuvre du plan d'action |
| s4 | Les collectivités territoriales | 7 | 8 | <ul style="list-style-type: none"> • La composition des conseils doit respecter le quota de 30 % de femmes • Possèdent une bonne base de travail sur la question du genre • Le rôle des collectivités territoriales dans la mise en œuvre du plan d'action, tenant compte de leur intérêt et influence, n'est pas un acquis. Il faudra réaliser un programme de formation pour les élus et le personnel des collectivités territoriales. |

| Numéro des parties prenantes | Parties prenantes | Étendue de l'intérêt | Étendue de l'influence | Intérêts/Attentes |
|------------------------------|---|----------------------|------------------------|---|
| s5 | Ministère de la Santé publique et de la Population | 9 | 8 | <ul style="list-style-type: none"> • Gère un secteur prioritaire du PNA • Les femmes sont présentes dans ce secteur • Pourrait avoir un grand intérêt à développer des politiques sensibles au genre |
| s6 | Ministère de l'Agriculture, des Ressources naturelles et du Développement rural | 5 | 8 | <ul style="list-style-type: none"> • Gère un secteur prioritaire du PNA • Les femmes sont peu présentes dans ce secteur • Pourrait avoir un grand intérêt à développer des politiques sensibles au genre |
| s7 | Ministère de la Planification et de la Coopération externe | 10 | 9 | <ul style="list-style-type: none"> • Joue un rôle important dans la formulation du PNA puisqu'il est responsable de la planification des politiques publiques en matière d'égalité entre les femmes et les hommes • Responsable de la planification des politiques publiques et gère le budget d'investissement du pays |
| s8 | Ministère des Travaux publics, Transport et Communication | 9 | 7 | <ul style="list-style-type: none"> • Gère un secteur prioritaire du PNA • Les femmes sont peu présentes dans ce secteur • Pourrait avoir un grand intérêt à développer des politiques sensibles au genre |
| s9 | Direction nationale de l'eau et de l'assainissement | 9 | 9 | <ul style="list-style-type: none"> • Gère un secteur prioritaire du PNA • Les femmes sont présentes dans ce secteur • Pourrait avoir un grand intérêt à développer des politiques sensibles au genre |

| Numéro des parties prenantes | Parties prenantes | Étendue de l'intérêt | Étendue de l'influence | Intérêts/Attentes |
|------------------------------|--|----------------------|------------------------|--|
| s10 | Ministère de l'Économie et des Finances | 7 | 9 | <ul style="list-style-type: none"> • Joue un rôle important dans la formulation des politiques publiques et gère le budget du pays • Pourrait jouer un rôle très important dans le développement des politiques sensibles au genre |
| s11 | Associations communautaires de femmes | 10 | 5 | <ul style="list-style-type: none"> • Le plan d'action est une opportunité pour atteindre des objectifs d'intégration des femmes dans les projets communautaires |
| s12 | Organisations de défense des droits des femmes | 10 | 6 | <ul style="list-style-type: none"> • Le plan d'action pourrait être une opportunité pour atteindre des objectifs d'intégration des femmes dans les actions de promotion des droits de la personne |
| s13 | Agences internationales de développement | 8 | 8 | <ul style="list-style-type: none"> • Disposent de stratégies et d'experts en matière de genre • Conduisent des actions pour atteindre l'égalité des genres • Peuvent jouer un rôle important dans le financement de la mise en œuvre du plan d'action |
| s14 | Unités Genre des Ministères | 10 | 7 | <ul style="list-style-type: none"> • Principales entités de mise en œuvre de la politique nationale d'égalité entre les femmes et les hommes • Une bonne collaboration avec ces entités serait nécessaire pour la réussite du plan d'action |
| s15 | Associations de femmes socioprofessionnelles | 9 | 5 | <ul style="list-style-type: none"> • Le plan d'action pourrait être une opportunité d'atteindre des objectifs d'intégration du genre dans les projets. |

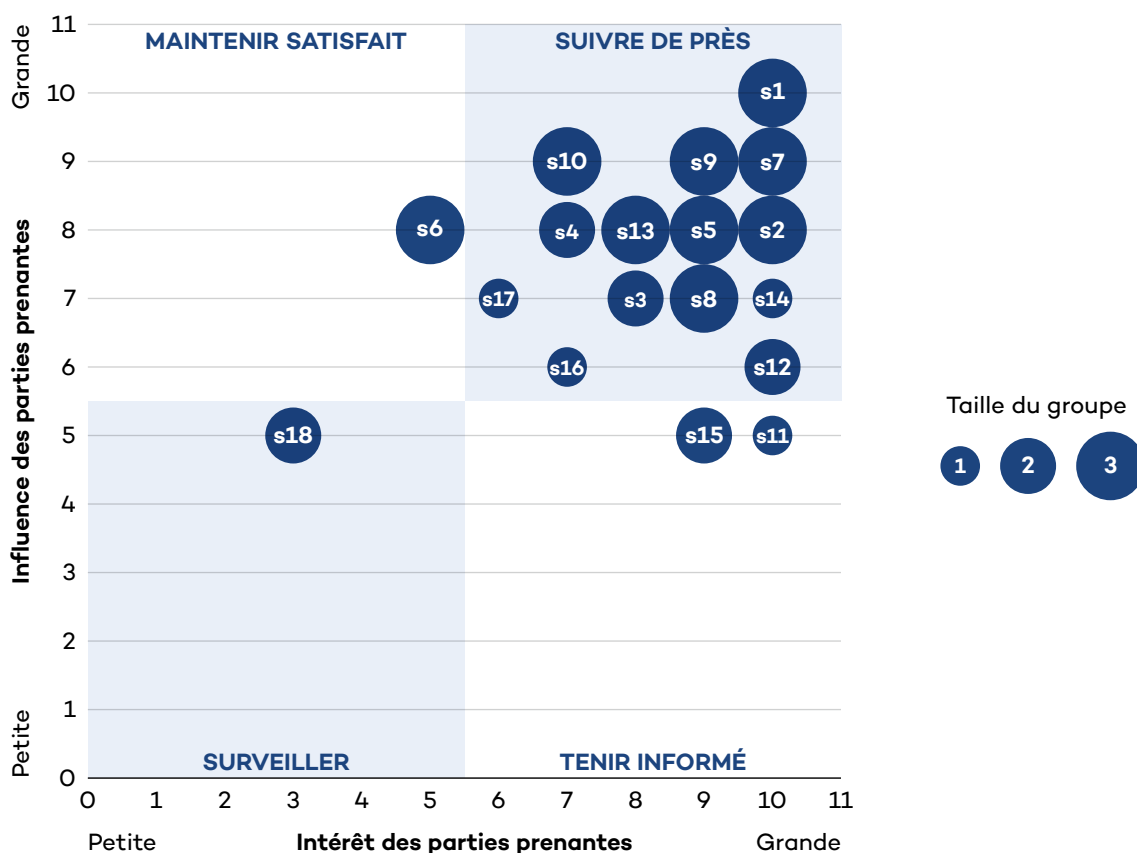
| Numéro des parties prenantes | Parties prenantes | Étendue de l'intérêt | Étendue de l'influence | Intérêts/Attentes |
|------------------------------|------------------------------|----------------------|------------------------|--|
| s16 | Organisations communautaires | 7 | 6 | <ul style="list-style-type: none"> Le plan pourrait être une opportunité de mieux intégrer le genre dans les actions des organisations communautaires si des actions de sensibilisation sont menées en parallèle. |
| s17 | Groupes socioculturels | 6 | 7 | <ul style="list-style-type: none"> Le plan pourrait être une opportunité de mieux intégrer le genre dans les actions des groupes socioculturels si des actions de sensibilisation sont menées en parallèle. |
| s18 | Groupes religieux | 3 | 5 | <ul style="list-style-type: none"> Le plan pourrait être une opportunité de mieux intégrer le genre dans les actions des groupes religieux assez peu impliqués sur le sujet jusqu'à présent si des actions de sensibilisation sont menées en parallèle. |

Source : Auteur.

Note : Degré d'intérêt : Noté de 1 à 10, il définit le niveau d'intérêt de chaque partie impliquée directement ou indirectement dans le projet. 1 indique un faible niveau d'intérêt et 10 indique un niveau d'intérêt très élevé.

Étendue d'influence : Notée de 1 à 10, elle définit le niveau d'influence de chaque partie prenante. 1 indique un faible niveau d'influence et 10 indique un niveau d'influence très élevé.

Figure 1. Matrice d'influence et d'intérêt des parties prenantes



- s1 Ministère de l'Environnement
- s2 Ministère à la Condition féminine et aux Droits des femmes
- s3 Organisations non gouvernementales
- s4 Les collectivités territoriales
- s5 Ministère de la Santé publique et de la Population
- s6 Ministère de l'Agriculture, des Ressources naturelles et du Développement rural
- s7 Ministère de la Planification et de la Coopération externe
- s8 Ministère des Travaux publics, Transport et Communication
- s9 Direction nationale de l'eau et de l'assainissement
- s10 Ministère de l'Économie et des Finances
- s11 Associations communautaires de femmes
- s12 Les organisations de défense des droits des femmes
- s13 Agences internationales de développement
- s14 Les Unités Genre des Ministères
- s15 Associations de femmes socioprofessionnelles
- s16 Organisations communautaires
- s17 Groupes socioculturels
- s18 Groupes religieux

Source : Auteur.

La matrice d'influence et d'intérêt des parties prenantes permet de déterminer les types de collaboration à développer avec chaque type d'acteur et les actions à mettre en œuvre pour assurer la participation dans la mise en œuvre du Plan d'action genre et adaptation aux changements climatiques.

6 Le plan d'action genre et adaptation aux changements climatiques

6.1 Objectifs du plan d'action

Le Plan d'action genre et adaptation aux changements climatiques vise à opérationnaliser deux des objectifs principaux du PNA :

- « Mettre en œuvre des programmes et projets d'envergure sensibles au genre visant l'augmentation de la résilience aux conditions climatiques adverses dans les secteurs prioritaires du PNA ;
- Renforcer le capital humain, notamment celui des femmes et des filles, pour la planification de l'adaptation à l'échelle des collectivités territoriales les plus vulnérables aux changements climatiques. » (MDE de la République d'Haïti, 2023, p. 61)

De manière concrète, il s'agira de mettre en œuvre, d'ici 2030, au moins deux projets d'adaptation qui répondent aux questions de genre. Cet objectif sera accompli en renforçant le cadre institutionnel et en développant un programme de formation pour les acteurs clés sur les outils d'intégration du genre dans les politiques d'adaptation.

6.2 Les domaines d'action prioritaires

Les domaines d'actions prioritaires ont été recommandés par l'étude « Intégration du genre dans le Plan national d'adaptation » (Hyppolite, 2022). Le Plan d'action genre et adaptation aux changements climatiques comprend les quatre domaines prioritaires suivants :

PRIORITÉ 1. Le développement d'un programme de gestion des connaissances et de renforcement des capacités pour la prise en compte des questions de genre dans le processus de PNA

Cette priorité vise à renforcer les cadres institutionnels existants au niveau national et à intégrer les questions de genre dans les politiques publiques d'adaptation au niveau national et infranational. Elle a aussi pour but de s'assurer que les investissements publics pour la mise en œuvre du PNA promeuvent l'équité des genres. Elle sert aussi à former les ressources humaines nécessaires ayant les compétences en analyse du genre et en développement de projets et programmes sensibles au genre.

PRIORITÉ 2. La sensibilisation et la communication sur la prise en compte du genre dans l'adaptation aux changements climatiques

Ce domaine vise à développer les outils de sensibilisation nécessaires et le cadre de partage de connaissances permettant de modifier le narratif sur la question du genre et provoquer des

changements qualitatifs dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques en matière d'intégration dans l'action climatique. Dans son sixième rapport d'évaluation, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (2023) a reconnu l'importance de comprendre les dimensions comportementales dans les politiques d'adaptation aux changements climatiques.

PRIORITÉ 3. La budgétisation sensible au genre

Cette priorité a pour but de mettre en place des dispositifs institutionnels visant à s'assurer que les investissements publics pour la mise en œuvre du PNA promeuvent l'égalité des genres.



Atelier de Validation à Port au Prince. (MDE)

PRIORITÉ 4. La mise en place d'un cadre de suivi, évaluation et apprentissage de l'intégration du genre dans la mise en œuvre du PNA

Ce domaine prioritaire vise le suivi des progrès accomplis dans la prise en compte du genre dans le processus de PNA et la valorisation des apprentissages issus du suivi et évaluation dans le processus d'intégration du genre dans l'adaptation aux changements climatiques.

Il veut assurer un meilleur suivi de l'impact de la stratégie genre en déclinant pour chaque domaine prioritaire les indicateurs de succès, les activités à réaliser, les entités responsables de la mise en œuvre, le niveau de priorité, les résultats escomptés, l'échéance et le niveau et la période de mise en œuvre.

Les activités à réaliser dans chaque domaine prioritaire, y compris les responsabilités, les résultats et la période et le niveau de mise en œuvre, sont présentées ci-dessous.

Tableau 3. Cadre de mise en œuvre du Plan d'action genre et adaptation aux changements climatiques

| Activités | Résultats attendus | Entités responsables et partenaires | Période de mise en œuvre | Niveau de mise en œuvre | Niveau de priorité |
|---|--|--|-------------------------------|-------------------------|------------------------|
| Priorité 1 : Le développement d'un programme de gestion des connaissances et de renforcement des capacités pour la prise en compte des questions de genre dans le processus de PNA | | | | | |
| Développer un programme de formation sur l'intégration du genre dans les politiques sectorielles d'adaptation aux changements climatiques | Un programme de formation est développé | Lead : Point focal national Genre et changement climatique, DCC/MDE Partenaires : Ministères sectoriels du PNA, MCFDF, UGM, Groupe de travail Genre et climat | Janvier 2025 à novembre 2030 | Local Sectoriel | Tâches impératives |
| Former les points focaux genre et/ou les UGM sur la prise en compte du genre dans la mise en œuvre du PNA | Des cadres des ministères et des organisations de la société civile ont reçu une formation sur la problématique du genre Des cadres des ministères ont les capacités nécessaires pour intégrer le genre dans leurs interventions d'adaptation aux changements climatiques | Lead : Point focal Genre, DCC/MDE Partenaires : Ministères sectoriels du PNA, MCFDF, UGM, Groupe de travail Genre et climat | Janvier 2025 à novembre 2026 | National Sectoriel | Tâches impératives |
| Intégrer l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans les plans, les politiques et le cadre légal en matière d'adaptation aux changements climatiques au niveau national et local | Les plans locaux (communes/départements) d'adaptation développés intègrent les questions du genre et/ou l'autonomisation des femmes Un mécanisme légal et institutionnel garantit l'intégration de l'aspect genre (en lien avec l'adaptation) dans les politiques publiques aux niveaux national, sectoriel, et sous-national | Lead : Ministères sectoriels du PNA Partenaires : PFNGCC, DCC/MDE, CNCC, collectivités territoriales | Janvier 2027 à septembre 2030 | National Local | Activités essentielles |

| Activités | Résultats attendus | Entités responsables et partenaires | Période de mise en œuvre | Niveau de mise en œuvre | Niveau de priorité |
|--|--|---|------------------------------|-------------------------|------------------------|
| Assurer le fonctionnement du Groupe de travail Genre et climat constitué des UGM | Le Groupe de travail Genre et climat assure le suivi du plan d'action Le Groupe de travail Genre et climat fournit des orientations pour l'intégration du genre dans l'adaptation | Lead : PFNGCC, DCC/MDE Partenaires : Ministères sectoriels du PNA, CNCC, MCFDF | Janvier 2025 à novembre 2030 | National | Activités essentielles |
| Priorité 2 : La sensibilisation et la communication sur la prise en compte du genre dans l'adaptation aux changements climatiques | | | | | |
| Développer et mettre en œuvre un programme de sensibilisation sur l'intégration du genre dans les politiques sectorielles d'adaptation aux changements climatiques | Les ministères sectoriels intègrent de manière transversale les questions du genre dans leur programmation et politiques | Lead : PFNGCC, DCC et Direction de Communication du MDE Partenaires : Ministères sectoriels du PNA, UGM, Groupe de travail Genre et climat | Juin 2025 à novembre 2025 | National | Tâches impératives |
| Diffuser les résultats obtenus grâce à la prise en compte du genre dans les actions d'adaptation aux changements climatiques | Une communication efficace par le biais des médias sociaux, de ressources Internet et d'outils de communication innovants | Lead : PFNGCC, DCC et Direction de Communication du MDE Partenaires : Ministères sectoriels du PNA, UGM, Groupe de travail Genre et climat, sous-table sectorielle changement climatique | Mars 2027 à novembre 2030 | National | Activités essentielles |

| Activités | Résultats attendus | Entités responsables et partenaires | Période de mise en œuvre | Niveau de mise en œuvre | Niveau de priorité |
|---|---|---|-------------------------------|-------------------------|--|
| Mettre en place une plateforme de partage d'informations et de connaissances relatives à la problématique du genre et du climat | De jeunes hommes et femmes ont accès à des informations pertinentes concernant la problématique du genre et du climat | Lead : Point focal Genre, DCC et Direction de Communication du MDE Partenaires : Ministères sectoriels du PNA, UGM, Groupe de travail Genre et climat, sous-table sectorielle changement climatique | Janvier 2026 à novembre 2026 | National | Tâches à réaliser si la disponibilité de temps et des ressources le permet |
| Priorité 3 : La budgétisation sensible au genre | | | | | |
| Élaborer et mettre en œuvre un plan de mobilisation de financements sensibles au genre | Des financements spécifiques pour les actions d'intégration du genre dans les projets d'adaptation sont disponibles | Lead : PFNGCC, DCC/MDE Partenaires : UGM, ministère de la Planification et de la Coopération externe, ministère de l'Économie et des Finances, Entités Acreditées auprès du FVC, agences internationales | Janvier 2025 à septembre 2030 | National Sectoriel | Tâches impératives |
| Mettre en place un cadre de suivi des investissements publics en matière d'intégration du genre et de l'adaptation | Les investissements publics dans l'adaptation aux changements climatiques sont ventilés par sexe Un outil d'analyse des investissements publics sur les questions du genre est développé | Lead : Ministères sectoriels du PNA Partenaires : Ministère de la Planification et de la Coopération externe, ministère de l'Économie et des Finances, DCC/MDE, MCFDF | Novembre 2026 à novembre 2030 | National Sectoriel | Activités essentielles |
| Introduire des lignes budgétaires pour l'intégration du genre au niveau national et communal | Les budgets de l'État et des collectivités territoriales sont sensibles au genre | Lead : Ministère de la Planification et de la Coopération externe, ministère de l'Économie et des Finances, ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales Partenaires : PFNGCC, DCC/MDE, MCFDF | Octobre 2026 à septembre 2030 | National Sectoriel | Tâches impératives |

| Activités | Résultats attendus | Entités responsables et partenaires | Période de mise en œuvre | Niveau de mise en œuvre | Niveau de priorité |
|--|--|--|-------------------------------|-------------------------|------------------------|
| Priorité 4 : La mise en place d'un cadre de suivi, évaluation et apprentissage de l'intégration du genre dans la mise en œuvre du PNA | | | | | |
| Établir des rapports périodiques sur l'intégration du genre dans les politiques d'adaptation | Un cadre de suivi des indicateurs d'intégration du genre est mis en place Un audit participatif du genre est réalisé Les questions de genre sont incluses dans les mécanismes existants de rapportage sur l'adaptation (Rapport de Transparence, communication sur l'adaptation) | Lead : Point focal Genre, DCC/ MDE Partenaires : Ministères sectoriels du PNA, MCFDF | Novembre 2025 à novembre 2030 | National Sectoriel | Activités essentielles |
| Intégrer le genre, en particulier des indicateurs sensibles au genre, dans le cadre du suivi, évaluation et apprentissage du PNA | Le plan de suivi du PNA intègre les questions de genre, des indicateurs désagrégés par genre et des indicateurs spécifiques aux questions du genre en lien avec le plan d'action | Lead : Point focal national Genre et changement climatique, DCC/ MDE Partenaires : Ministères sectoriels du PNA | Juin 2025 à juin 2026 | National Sectoriel | Tâches impératives |

Source : Auteur.

Note : Le niveau de priorité se base sur l'analyse « MoSCoW ». Les tâches impératives sont à exécuter en priorité absolue (Must have) et les activités essentielles sont à effectuer après avoir finalisé les tâches impératives (Should have). Viennent ensuite les activités Could have, à ne faire qu'après les tâches impératives et les activités essentielles, si le temps le permet, ou Won't have, qui doivent être laissées de côté pour l'instant et peut-être accomplies plus tard par les parties prenantes consultées si les conditions sont favorables. Aucune activité n'a été classifiée Could have ou Won't have.

7 Mise en œuvre et suivi et évaluation du plan d'action

Le PFNGCC au sein du MDE assure le leadership de la mise en œuvre et du suivi et évaluation du plan d'action. Il assure ce rôle en coordination avec la DCC, le Groupe de travail Genre et climat (qui est composé de cadres des UGM) et le Ministère à la Condition féminine et aux Droits des femmes (MCFDF).

Les principales responsabilités du Groupe de travail Genre et climat dans la mise en œuvre du plan d'action sont les suivantes :

- Appuyer le PFNGCC dans la mise en œuvre du plan
- Assurer le suivi régulier de l'exécution du plan d'action
- Développer des outils de mise en œuvre et de suivi du plan d'action
- Appuyer les ministères dans le processus d'intégration du genre dans leur programmation
- Coordonner la mise en œuvre et le suivi du plan d'action
- Élaborer les rapports de suivi et évaluation du plan d'action
- Consulter le groupe technique de travail du CNCC pour les avis techniques
- Suivre les indicateurs de suivi du Plan d'action genre et adaptation aux changements climatiques

Tableau 4. Indicateurs de suivi du Plan d'action genre et adaptation aux changements climatiques

| Résultats attendus | Indicateurs |
|---|--|
| Priorité 1 : Le développement d'un programme de gestion des connaissances et de renforcement des capacités pour la prise en compte des questions de genre dans le processus de PNA | |
| Un programme de formation est développé | <ul style="list-style-type: none"> • Programme de formation |
| <p>Des cadres des ministères et des organisations de la société civile ont reçu une formation sur la problématique du genre</p> <p>Des cadres des ministères ont les capacités nécessaires pour intégrer le genre dans leurs interventions d'adaptation aux changements climatiques</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes formées (désagrégées par genre) • Nombre de sessions de formation réalisées • Nombre de points focaux genre en mesure d'accompagner leur ministère sectoriel en matière de genre et d'adaptation et de former d'autres points focaux au niveau local et national |

| Résultats attendus | Indicateurs |
|---|--|
| <p>Les plans locaux (communes/départements) d'adaptation développés intègrent les questions de genre et/ou l'autonomisation des femmes</p> <p>Un mécanisme légal et institutionnel garantit l'intégration des aspects genre (en lien avec l'adaptation) dans les politiques publiques aux niveaux national, sectoriel, et sous-national</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre et proportion des plans locaux d'adaptation qui intègrent les questions de genre et/ou l'autonomisation des femmes • Nombre de plans, politiques ou stratégies sectorielles qui intègrent le genre en lien avec l'adaptation • Type de mécanisme adopté (décret, arrêté, loi) |
| <p>Le Groupe de travail Genre et climat assure le suivi du plan d'action</p> <p>Le Groupe de travail Genre et climat fournit des orientations pour l'intégration du genre dans l'adaptation</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Régularité dans le fonctionnement et les rencontres du Groupe de travail Genre et climat • Nombre de réunions du Groupe de travail Genre et climat • Nombre d'avis formulés par le Groupe de travail Genre et climat |
| <p>Priorité 2 :</p> <p>La sensibilisation et la communication sur la prise en compte du genre dans l'adaptation aux changements climatiques</p> | |
| <p>Les ministères sectoriels intègrent de manière transversale les questions de genre dans leur programmation</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets d'adaptation intégrant l'aspect du genre • Outil(s) d'analyse du genre produit(s) • Nombre de ministères intégrant l'aspect du genre dans leurs projets |
| <p>Une communication efficace par le biais des médias sociaux, de ressources Internet et d'outils de communication innovants</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Outils de communication produits (bulletins d'information, outils multimédias) • Nombres de personnes touchées (désagrégées par genre) |
| <p>Des jeunes hommes et femmes ont accès à des informations pertinentes concernant la problématique du genre et du climat</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de ressources partagées sur la plateforme • Nombre de personnes utilisant la plateforme |
| <p>Priorité 3 :</p> <p>La budgétisation sensible au genre</p> | |
| <p>Des financements spécifiques pour les actions d'intégration du genre dans les projets d'adaptation sont disponibles</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets sensibles au genre réalisés • Part des financements pour l'adaptation qui sont sensibles au genre |
| <p>Les investissements publics dans l'adaptation aux changements climatiques sont ventilés par genre</p> <p>Un outil d'analyse des investissements publics sur les questions de genre est développé</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'hommes et de femmes bénéficiaires des projets |

| Résultats attendus | Indicateurs |
|---|---|
| Les budgets de l'État et des collectivités territoriales sont sensibles au genre | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de collectivités et de secteurs intégrant dans leurs projets en lien avec l'adaptation des lignes budgétaires pour la prise en compte des questions de genre |
| Priorité 4 : La mise en place d'un cadre de suivi, évaluation et apprentissage de l'intégration du genre dans la mise en œuvre du PNA | |
| Un cadre de suivi des indicateurs d'intégration du genre est mis en place Un audit participatif en matière de genre est réalisé Les questions de genre sont incluses dans les mécanismes existants de rapportage sur l'adaptation (Rapport de Transparence, communication sur l'adaptation) | <ul style="list-style-type: none"> • Les rapports de suivi produits sont sensibles au genre • Rapports d'audit • Nombre de parties prenantes • Rapports d'atelier |
| Le plan de suivi du PNA intègre les questions de genre, des indicateurs désagrégés par genre et des indicateurs spécifiques aux questions de genre en lien avec le plan d'action | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre et proportion d'indicateurs désagrégés par genre dans le plan de suivi du PNA • Nombre d'indicateurs de suivi des questions de genre • Mention des questions de genre dans le plan de suivi du PNA |

Source : Auteur.

La sous-table sectorielle changement climatique doit jouer un rôle central dans la mise en œuvre du PNA et du Plan d'action genre et adaptation aux changements climatiques. Elle doit permettre de suivre les progrès réalisés à différents niveaux (territorial, sectoriel), de partager les bonnes pratiques et d'identifier les améliorations à apporter au plan d'action.

La mise en œuvre du plan devrait être conduite de manière décentralisée. Le mécanisme de pilotage et de suivi et évaluation du plan d'action devrait intégrer des acteurs au niveau communal ou départemental, notamment des représentants des structures déconcentrées de l'État.

À cause de la situation sociale et politique du pays et de la période au cours de laquelle le présent rapport a été rédigé, il serait difficile de débiter la mise en œuvre du plan dès 2024. La réalisation des principales activités devrait démarrer à partir de janvier 2025, suivie d'une évaluation à mi-parcours en 2027 et d'une évaluation finale à la fin de la période de mise en œuvre.

Figure 2. Feuille de route de la mise en œuvre du Plan d'action genre et adaptation aux changements climatiques



Source: Auteur.

8 Financement du plan d'action

Pour financer la mise en œuvre du Plan d'action genre et adaptation aux changements climatiques, Haïti devra compter sur des sources et instruments financiers internes et externes.

Au niveau interne : sur la base d'une analyse des budgets, projets et programmes existants axée sur le genre, le Groupe de travail Genre et climat fera des propositions au CNCC pour l'intégration du genre aux niveaux sectoriel et des collectivités territoriales.

De plus, le MDE devra veiller à l'intégration de manière transversale d'un volet genre dans les projets environnementaux.

Au niveau externe : le PFNGCC et la DCC travailleront avec le soutien des PTF pour obtenir des financements climatiques au niveau international. Il existe à ce niveau des mécanismes multilatéraux qui pourraient contribuer au financement du plan d'action, notamment :

- Le Fonds Vert pour le Climat (FVC) intègre dans ses mécanismes d'évaluation des projets ayant la sensibilité au genre comme critère de sélection. Le FVC est le premier mécanisme de financement de l'action climatique à intégrer les perspectives de genre dans ses procédures d'attribution de ressources. Haïti pourrait obtenir des financements pour le plan d'action à travers le mécanisme simplifié du *Readiness Programme*.
- L'Agence des États-Unis pour le développement international a lancé le Climate Gender Equity Fund, un partenariat public-privé qui a pour objectif d'augmenter l'accès aux financements climatiques pour les organisations sensibles au genre, dirigées par des femmes ou bénéficiant à des femmes qui luttent contre les changements climatiques.
- Les financements du Fonds d'investissement climatiques (CIF) favorisent l'égalité des genres dans les projets de climat. Le CIF finance des projets qui contribuent à transformer les normes, fonctions et attributs informels en matière de genre au niveau communautaire.
- Le Umbrella Facility for Gender Equality (UFGE) est un fonds fiduciaire multidonateurs du Groupe de la Banque mondiale qui soutient les solutions pilotées par les pays pour aider les décideurs, les entreprises et les praticiens à accélérer l'égalité des genres.
- Le Fonds pour l'adaptation (AF) a développé en mars 2017 un document d'orientation sur l'égalité de genre à l'intention des entités de mise en œuvre. Dans ce document, l'AF demande aux entités de mise en œuvre de considérer, lors de l'élaboration des projets et programmes d'adaptation, « que toutes les ressources allouées à une activité du Fonds visant à relever des défis concrets en matière d'adaptation doivent offrir aux hommes et aux femmes des chances égales quels que soient leur origine, leur âge, leur race, leur appartenance ethnique, leur religion, leur classe ou leur identité de genre et accroître leur capacité à s'adapter aux impacts du changement climatique et aux défis interdépendants » (AF, 2022, p. 1).

En plus des fonds multilatéraux, les actions prévues dans le Plan d'action genre et adaptation aux changements climatiques peuvent être également financées à travers les partenaires financiers bilatéraux qui prennent en compte le genre dans leurs critères de financement ou qui appuient la mise en œuvre de l'action climatique en Haïti. En ce sens, des collaborations pourraient être envisagées avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et la Société allemande pour la coopération internationale. Ces organismes sont tous des partenaires privilégiés du MDE.

Le financement nécessaire pour la mise en œuvre du Plan d'action genre et adaptation aux changements climatiques est estimé à 1 650 000 \$ USD sur la période de 2025 à 2030.

Tableau 5. Coûts de mise en œuvre du Plan d'action genre et adaptation aux changements climatiques

| Activités | Financement nécessaire (USD) | Source de financement |
|---|------------------------------|---|
| Priorité 1 : | | |
| Le développement d'un programme de gestion des connaissances et de renforcement des capacités pour la prise en compte des questions de genre dans le processus de PNA | | |
| Développer un programme de formation sur l'intégration du genre dans les politiques sectorielles d'adaptation aux changements climatiques | 200 000 \$ | Le Readiness Programme du FVC CIF AF PNUD |
| Former les points focaux genre et/ou les UGM sur la prise en compte du genre dans la mise en œuvre du PNA | 100 000 \$ | Le Readiness Programme du FVC CIF AF |
| Intégrer l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans les plans, les politiques et le cadre légal en matière d'adaptation aux changements climatiques au niveau national et local | 500 000 \$ | Le Readiness Programme du FVC PNUD UFGE PNUE CIF AF |
| Assurer le fonctionnement du Groupe de travail Genre et climat constitué des UGM | 50 000 \$ | Réseau mondial de PNA PNUD AF |
| Priorité 2 : | | |
| La sensibilisation et la communication sur la prise en compte du genre dans l'adaptation aux changements climatiques | | |
| Développer et mettre en œuvre un programme de sensibilisation sur l'intégration du genre dans les politiques sectorielles d'adaptation aux changements climatiques | 500 000 \$ | Le Readiness Programme du FVC Réseau mondial de PNA UFGE CIF |

| Activités | Financement nécessaire (USD) | Source de financement |
|---|-------------------------------------|--------------------------------------|
| Diffuser les résultats obtenus grâce à la prise en compte du genre dans les actions d'adaptation aux changements climatiques | 100 000 \$ | Réseau mondial de PNA AF PNUD |
| Mettre en place une plateforme de partage d'informations et de connaissances relatives à la problématique du genre et du climat | 50 000 \$ | Gouvernement d'Haïti PNUE |
| Priorité 3 : La budgétisation sensible au genre | | |
| Élaborer et mettre en œuvre un plan de mobilisation de financements sensibles au genre | 50 000 \$ | Réseau mondial de PNA AF PNUD |
| Mettre en place un cadre de suivi des investissements publics en matière d'intégration du genre et de l'adaptation | 50 000 \$ | Gouvernement d'Haïti PNUE AF |
| Introduire des lignes budgétaires pour l'intégration du genre au niveau national et communal | 50 000 \$ | Gouvernement d'Haïti PNUD AF |
| Priorité 4 : La mise en place d'un cadre de suivi, évaluation et apprentissage de l'intégration du genre dans la mise en œuvre du PNA | | |
| Établir des rapports périodiques sur l'intégration du genre dans les politiques d'adaptation | – | Gouvernement d'Haïti PNUE |
| Intégrer le genre, en particulier des indicateurs sensibles au genre, dans le cadre du suivi, évaluation et apprentissage du PNA | – | Gouvernement d'Haïti PNUE PNUD |
| Coût total du financement | 1 650 000 \$ | |

Source : Auteur.

9 Conclusion

La République d'Haïti a conduit le processus d'élaboration du Plan d'action genre et adaptation aux changements climatiques dans un contexte interne particulièrement difficile qui a été marqué par des crises de nature politique, sociale et institutionnelle. Cette situation aura sans doute des impacts négatifs sur la première année de la mise en œuvre du plan d'action. Pour pallier ces éventuels inconvénients, l'exécution du plan d'action devra être itérative afin d'absorber de potentielles modifications du contexte et s'adapter à de nouvelles préoccupations.

En matière d'intégration du genre dans les politiques climatiques, Haïti a réalisé d'énormes avancées au cours de la dernière décennie. Ce plan d'action constitue donc une contribution complémentaire pour aborder les défis des changements climatiques sur la base de politiques inclusives et transformatrices. Le plan d'action devra également contribuer à une meilleure coordination des actions d'intégration du genre dans les politiques publiques et les projets mis en œuvre par les partenaires de développement dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques.

La réussite du Plan d'action genre et adaptation aux changements climatiques dépend de son appropriation par les parties prenantes et du niveau d'engagement des autorités étatiques.

Références

- Clegg, D., & Barker, R. (1994). *Case method fast-track: A RAD approach*. Addison-Wesley.
- Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques. (2002). *Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa septième session, tenue à Marrakech du 29 octobre au 10 novembre 2001. Première partie : Délibérations*. <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/docs/french/cop7/cp713f.pdf>
- Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques. (2011). *Rapport de la seizième session de la Conférence des Parties, tenue à Cancún du 29 novembre au 10 décembre 2010 Première partie : Délibérations*. <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/docs/2010/cop16/fre/07f.pdf>
- Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques. (2013). *Rapport de la Conférence des Parties sur sa dix-huitième session, tenue à Doha du 26 novembre au 8 décembre 2012. Première partie. Délibérations*. <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/docs/2012/cop18/fre/08f.pdf>
- Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques. (2015). *Rapport de la Conférence des Parties sur sa vingtième session, tenue à Lima du 1er au 14 décembre 2014. Première partie : Délibérations*. <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/docs/2014/cop20/fre/10f.pdf>
- Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques. (2017). *Rapport de la Conférence des Parties sur sa vingt-deuxième session, tenue à Marrakech du 7 au 18 novembre 2016. Additif. Deuxième partie : Mesures prises par la Conférence des Parties à sa vingt-deuxième session*. <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/docs/2016/cop22/fre/10a02f.pdf>
- Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques. (2018). *Rapport de la Conférence des Parties sur sa vingt-troisième session, tenue à Bonn du 6 au 18 novembre 2017. Additif. Deuxième partie : Mesures prises par la Conférence des Parties à sa vingt-troisième session*. <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/docs/2017/cop23/fre/11a01f.pdf>
- Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques. (2023). *Rapport de la Conférence des Parties sur sa vingt-septième session, tenue à Charm el-Cheikh du 6 au 20 novembre 2022. Additif. Deuxième partie : Mesures prises par la Conférence des Parties à sa vingt-septième session*. https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cp2022_10a01_F.pdf
- Fonds pour l'adaptation. (2022). *Updated gender guidance document for implementing entities on compliance with the Adaptation Fund gender policy*. https://www.adaptation-fund.org/wp-content/uploads/2022/10/AF-gender-guidance_Sep-2022.pdf
- Gandini, C., Silva, A.M., & Guerrero, P. (2021). *Genre et transport en Haïti. Diagnostic et plan d'action pour l'égalité des genres* (note technique n° 2 086). Banque Interaméricaine de Développement. <https://publications.iadb.org/en/publications/french/viewer/Genre-et-transport-en-Haiti-Diagnostic-et-plan-daction-pour-legalite-des-genres.pdf>

-
- GenderCC – Women for Climate Justice. (2010). *Le genre dans la politique en matière de changement climatique. Kit d'information pour les experts du climat et les décideurs*. Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. https://seors.unfccc.int/applications/seors/attachments/get_attachment?code=ZSBT25XSBO2JN4YRT9ZROSGOGYZ98HQ0
- Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. (2023). *Summary for Policymakers. In: Climate Change 2023: Synthesis Report. Contribution of Working Groups I, II and III to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*. Lee., H., & Romero, J. (eds.). IPCC, Genève, Suisse, pp. 1-34. doi : 10.59327/IPCC/AR6-9789291691647.001
- Hyppolite, M. (2022). *Intégration du genre dans la mise en œuvre du PNA*. Programme des Nations Unies pour le développement. https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/2024-04/undp-ht-integration_du_genre_dans_la_mise_en_oeuvre_du_pna_vf.pdf
- Lindor, D. (2016). *Prise en compte de la dimension genre dans les initiatives de lutte contre les changements climatiques*.
- Loi constitutionnelle portant amendement de la constitution de 1987 (Reproduction pour erreurs matérielles). (2012, 19 juin). *Le Moniteur*, pp. 4 – 21. <https://www.refworld.org/sites/default/files/attachments/5478599f4.pdf>
- Milien, N. (2021). *Intégration de l'aspect genre dans la contribution déterminée au niveau national*.
- Ministère à la Condition féminine et aux Droits des femmes de la République d'Haïti. (2014). *Politique d'égalité femmes hommes 2014 – 2034*. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. <https://faolex.fao.org/docs/pdf/hai157333.pdf>
- Ministère de l'Agriculture, des Ressources naturelles et du Développement rural de la République d'Haïti. (2010). Haïti. *Plan national d'investissement agricole*. <https://agriculture.gouv.ht/view/O1/IMG/pdf/Plandinvestissementdusecteuragricolenouvelleversion1.pdf>
- Ministère de l'Agriculture, des Ressources naturelles et du Développement rural de la République d'Haïti. (2011). *Politique de développement agricole 2010–2025*.
- Ministère de l'Agriculture, des Ressources naturelles et du Développement rural de la République d'Haïti. (2012). *Synthèse nationale des résultats du recensement général de l'agriculture (RGA) 2008/2009*. https://agriculture.gouv.ht/statistiques_agricoles/wp-content/uploads/2014/09/D%C3%A9pliant-R%C3%A9sultats-RGA-2009-Synth%C3%A8se-Nationale.pdf
- Ministère de la Santé publique et de la Population de la République d'Haïti. (2021). *Plan directeur santé 2021–2031*. <https://www.mspp.gouv.ht/wp-content/uploads/Plan-Directeur-Sant%C3%A9-2021-2031-version-web.pdf>
- Ministère de l'Environnement de la République d'Haïti. (2019). *Politique Nationale de lutte contre les Changements Climatiques*. <https://mde.gouv.ht/phocadownload/PNCC-HAITI-2019%20Final.pdf>
- Ministère de l'Environnement de la République d'Haïti. (2020). *Décret organisant le ministère de l'Environnement*. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. <https://faolex.fao.org/docs/pdf/hai210954.pdf>

-
- Ministère de l'Environnement de la République d'Haïti. (2021). *Contribution Déterminée au niveau National de la République d'Haïti. Première actualisation – 2021*. Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. <https://unfccc.int/sites/default/files/NDC/2022-06/CDN%20Revisee%20Haïti%202022.pdf>
- Ministère de l'Environnement de la République d'Haïti. (2023). *Vers un processus de plan national d'adaptation qui répond aux questions de genre en Haïti. Résumé de l'analyse de genre spécifique au processus de plan national d'adaptation en Haïti menée en 2023*. Réseau Mondial de PNA. <https://napglobalnetwork.org/wp-content/uploads/2023/12/napgn-fr-2023-haiti-gender-analysis.pdf>
- Nations Unies. (1976). *Rapport de la conférence mondiale de l'année internationale de la femme. Mexico, 19 juin – 2 juillet 1975*. <https://documents.un.org/doc/undoc/gen/n76/353/97/pdf/n7635397.pdf>
- Nations Unies. (1979). *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*. <https://treaties.un.org/doc/Publication/UNTS/Volume%201249/volume-1249-I-20378-French.pdf>
- Nations Unies. (1994). *Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique*. Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle. <https://www.wipo.int/wipolex/fr/text/353700>
- ONU Femmes. (1995). *Déclaration et programme d'action de Beijing. Déclaration politique et textes issus de Beijing+5*. https://www.unwomen.org/sites/default/files/Headquarters/Attachments/Sections/CSW/BPA_F_Final_WEB.pdf
- République d'Haïti. (2022). *Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNA) Haïti 2022 – 2030*. Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. https://unfccc.int/sites/default/files/resource/PNA_HAITI.pdf
- University of Notre Dame Global Adaptation Initiative. (2024). *Country index technical report*. https://gain.nd.edu/assets/581554/nd_gain_countryindex_technicalreport_2024.pdf
- Urruela, J. (2021). *Évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation du secteur de la santé aux changements climatiques* (rapport d'étude).

